

PAQUET MOBILITÉ 1

Votre véhicule est-il concerné par l'obligation de *rétrofit* ?

Utilisez-vous votre véhicule pour du transport international de marchandises ou de passagers ?



Rétrofit

Vous êtes probablement équipé d'un tachygraphe intelligent de première génération.

Vous devez faire installer un tachygraphe intelligent de seconde génération avant le 31 décembre 2024

N'attendez plus pour demander le rétrofit de votre appareil!

Rétrofit

Vous êtes probablement équipé d'un tachygraphe intelligent de première génération.

Vous avez jusqu'au **18 août 2025** pour le faire remplacer par un tachygraphe intelligent de seconde génération.

Procédez au rétrofit de votre appareil au plus tôt.